



COMMUNE DE VILLENEUVE

MUNICIPALITÉ

PRÉAVIS N° 03/2019

AU CONSEIL COMMUNAL

**Demande de crédit pour la mise à niveau
du parc d'éclairage public à la technologie LED**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PRÉAMBULE

L'éclairage public de notre Commune est dans un état général moyen. Environ 30 % du parc est considéré comme vétuste et demande à être modernisé et remplacé.

En 2018, le Canton de Vaud a lancé un programme de subvention pour la rénovation des parcs d'éclairage public sur tout le territoire cantonal. Dans ce cadre, un appel à projets a permis à un nombre limité de communes d'être retenues.

La Municipalité et le bureau technique se sont approchés de Romande Energie pour réaliser une étude afin de participer à l'appel à projets du Canton. A notre grande satisfaction, les deux projets présentés ont reçu l'aval du Canton pour obtenir des subventions.

- Le premier a pour but de passer tous nos points lumineux à la technologie LED, de remplacer et ajouter des armoires de comptage pour nous permettre d'avoir un parc d'éclairage complet remis à neuf.
- Le second, qui ne fait pas partie du présent préavis, a pour but d'équiper la zone industrielle et commerciale d'un éclairage dynamique, soit un système qui permet de n'éclairer les routes qu'au passage d'un véhicule.

Les subventions pour ces projets sont octroyées uniquement en 2019. Le Canton exige donc que les travaux se réalisent cette année afin que la Commune de Villeneuve puisse bénéficier des subventions accordées.

Ces deux projets permettront une économie d'énergie importante pour la Commune et, par conséquent, une réduction significative de la facture annuelle de sa consommation en électricité.

Le présent préavis a pour but de vous décrire le projet de remplacement de tous nos points lumineux non encore équipés de la technologie LED, son coût et le montant de la subvention accordée.

2. TRAVAUX

Descriptif des travaux :

Le nombre total de luminaires de la Commune est de 822 pièces.
Le nombre de luminaires en LED déjà présents est de 381 pièces.
Le nombre de luminaires à passer en LED est de 441 pièces.

Les travaux prévus dans le cadre de ce préavis sont les suivants :

- Remplacement des luminaires par de la technologie au LED sur chaque point lumineux ;
- Remplacement des armoires et mise sous compteurs ;
- Remplacement des câbles enterrés ;
- Travaux de génie civil, y compris la pose d'enrobés.

Tous ces travaux ont fait l'objet d'offres, soit de la part de la Romande Energie, soit d'entreprises de génie civil.

3. ELEMENTS FINANCIERS

Le coût des travaux se présente comme suit :

♦ Remplacement des lanternes	Fr.	76'500.00
♦ Pose de modules LED dans luminaires	Fr.	117'150.00
♦ Remplacement des luminaires routiers	Fr.	106'212.00
♦ Remplacement des câbles enterrés	Fr.	1'050.00
♦ Mise sous compteurs armoires	Fr.	217'500.00
♦ Travaux de génie civil	Fr.	70'950.65
♦ Divers et imprévus	Fr.	10'000.00
<hr/>		
TOTAL HT	Fr.	599'362.65
TVA 7.7%	Fr.	46'150.90
TOTAL NET TTC	Fr.	645'513.55

LE MONTANT ARRONDI EST DE : Fr. 646'000.- TTC

Grâce au concours à projets remporté par la Commune de Villeneuve, le Canton de Vaud nous octroie Fr. 87'500.00 de subvention pour les travaux décrits ci-dessus.

Coût annuel de consommation d'énergie (prix électricité 2017) :
 $261'898 \text{ kWh} \times \text{Fr. } 0.185 = \text{Fr. } 48'451.00.$

Coût annuel de consommation d'énergie après passage au LED :
 $142'578 \text{ kWh} \times \text{Fr. } 0.185 = \text{Fr. } 26'395.00.$

Le potentiel d'économie annuelle en électricité est de **Fr. 22'056.-**.

PRÉAVIS

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal :

1. D'approuver le préavis N°03/2019 relatif à la mise à niveau du parc d'éclairage public à la technologie LED ;
2. D'approuver une dépense d'investissement de Fr. 646'000.- TTC ;
3. D'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par l'emprunt ;
4. D'autoriser la Municipalité à amortir l'investissement sur 25 ans.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 12 mars 2019 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom de la Municipalité :

La Syndique :

Le Secrétaire :

C. Ingold



Y. Cheseaux

Délégué de la Municipalité : D. Pythoud, Municipal

Villeneuve, le 12 mars 2019/JMZ/YCX